



Communiqué de Presse (09/08/2026)

Quand DARMANIN fustige Gérald au dessus du cadavre de l'investigation

À la lecture du rapport du ministre de la Justice adressé le 29/07/26 au ministre de l'Intérieur faisant la synthèse des difficultés rencontrées par les différents parquets avec les services d'enquête de la Police et de la Gendarmerie nationale suite à l'affaire Lyhanna, l'ANPJ fustige l'hypocrisie et dénonce la trahison de l'ex-ministre de l'Intérieur, véritable Docteur DARMANIN et Mister Gérald.

Dans ce rapport, Docteur DARMANIN, ministre de la Justice, se livre à un exercice d'inventaire des lacunes des services de police judiciaire du ministère de l'Intérieur, si longtemps occupé par Mister Gérald, resté place Beauvau plus de 4 ans, soit plus qu'aucun de ses prédécesseurs depuis 50 ans.

Dr DARMANIN, ministre de la Justice, dénonce aujourd'hui et à raison, le déficit alarmant d'enquêteurs, y compris dans les unités spécialisées, et l'accumulation de procédures en souffrance.

Dr DARMANIN frappe tout aussi juste lorsqu'il regrette la nécessité de détourner les enquêteurs d'autres contentieux pour qu'ils puissent traiter les affaires d'infractions sexuelles sur mineurs, illustrant ainsi la déliquescence des services d'enquête et lançant un inquiétant signal d'alarme pour les victimes de ces autres contentieux.

Dr DARMANIN fait de nouveau mouche quand il relève que les logiciels informatiques sont toujours inadaptés, que la Police et la Justice n'utilisent pas les mêmes systèmes de classement des dossiers circulant pourtant en permanence entre les deux institutions.

Mieux encore, il constate que des crises d'ordre public peuvent monopoliser 100 % des effectifs 7 semaines durant, l'activité judiciaire étant considéré comme une variable d'ajustement.

C'est pourtant Mister Gérald, ministre de l'Intérieur, qui est aux côtés du Président MACRON le 14/09/2021 lors de son discours de clôture du Beauvau de la Sécurité. Pour répondre à l'exigence du Président qui demande "plus de bleus" sur le terrain, Mister Gérald est aux commandes de la réorganisation de la Sécurité Publique dirigée à l'époque par M. SALANOVA. Elle vise à optimiser la répartition des services judiciaires de sa direction afin de dégager plus d'effectifs pour la voie publique, au détriment des services d'investigation.

C'est encore Mister Gérald qui mène en 2024 la réforme de la gouvernance de la Police nationale, principalement axée sur la départementalisation, censée apporter des solutions durables à la crise de l'investigation, avec une «PJ à 22 000 effectifs ». Pourtant, cette réforme, qui a placé l'ensemble des effectifs sous l'autorité de hauts fonctionnaires issus essentiellement de la Sécurité Publique, n'a d'une part pas permis de venir en aide aux services d'investigations chargés de la petite et moyenne délinquance et d'autre part, a considérablement affaibli l'ex Police Judiciaire.

C'est toujours Mister Gérald qui a pris connaissance du rapport du 13/05/2023 de la Cour des Comptes sur les moyens de la police judiciaire et a pu y apprendre que la Police nationale dédiait annuellement 28 000 effectifs pour traiter 2,5 millions de procédures quand la Gendarmerie nationale en engageait 24 000 pour 1,3 millions de procédures.

C'est enfin Mister Gérald qui a eu connaissance, en 2023 également, du rapport d'évaluation des stocks de procédures qui décrivait déjà l'état d'asphyxie de l'ensemble de la chaîne pénale, laquelle comptabilisait plus de trois millions de procédures non traitées et alertait sur le non traitement de certains contentieux, dont celui des viols et agressions sexuelles sur mineurs.

C'est bien son propre bilan de ministre de l'Intérieur que l'actuel ministre de la Justice torpille aujourd'hui. Ces constats et alarmes sont justifiés. Le communiqué de presse de l'ANPJ du 28/06/2026 rappelait déjà les failles systémiques et l'agonie de la chaîne pénale ayant conduit à la mort tragique de la fillette. L'ANPJ n'a eu de cesse d'alerter sur chacun d'eux et de proposer, dès 2022, des solutions pour y remédier.

C'est une véritable réforme de fond qui s'impose : la création d'une Direction Générale de la Police Judiciaire, renforcée en effectifs, avec un recrutement dédié à l'investigation, et une gestion intégrée et directe de la filière par des commissaires, officiers et gardiens de la paix formés à ces métiers, et qui s'appuierait sur un véritable service de renseignement criminel opérationnel. L'ANPJ rappelle également qu'une simplification de la procédure pénale est impérative, et non une recodification à droit constant, ainsi qu'un véritable bond en avant technologique.

« La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, n'est plus au service de l'arbitraire, son œuvre est de liberté »

Georges Clemenceau le 14 octobre 1906

ANPJ – 19 avenue de Paris 78000 VERSAILLES
policejudiciaire.asso@gmail.com